



DEMANDE DE NATIONALITE FRANCAISE

Par **OLIVIA**, le **25/10/2012** à **17:47**

pouvez vous me dire s'il vous plait si j'ai encore le droit de faire une demande de nationalité Française car je suis née en France dans les années 1980 et j'aimerais profiter de cette occasion pour faire ma demande. Mes parents y ont fait leurs études et se sont mariés en France. Que dois-je faire car je vis à l'étranger Merci

Par **youris**, le **25/10/2012** à **21:59**

bjr,
le fait d'être né en France ne vous donne aucun droit particulier pour demander la nationalité française sauf si un de vos parents étaient français à votre naissance.
même si la condition de résidence en France n'est pas impérative, vous devez y avoir le centre de vos intérêts matériels (professionnels) et des liens familiaux.
cdt